

Annexes

ANNEXE 1 : DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA LOCALITE ET DES INSTALLATIONS	2
A) Description sommaire de la localité.....	2
B) Description sommaire des installations.....	2
ANNEXE 2 : PROCEDURES D'EXPLOITATION	3
A) Fonctionnement de la centrale et du réseau	3
B) Procédure de basculement entre les sources	3
C) Mesures incitatives pour l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE)	6
D) Description des interventions et responsabilités	6
E) Procédure pour les nouveaux branchements	8
F) Procédure pour la facturation	9
G) Procédure de délestage.....	9
ANNEXE 3 : STOCK DES CONSOMMABLES	10
ANNEXE 4 : REFERENCES DESCONSTRUCTEURS	11
ANNEXE 5 : INFORMATIONS POUR CALCUL DES REVENUS	12
A) Données sur la production de l'énergie thermique et renouvelable.....	12
B) Incidents dans la centrale affectant la fourniture du service.....	13
C) Données commerciales (<i>A remplir par le Déléataire</i>).....	13
D) Suivi et consommations de Gazole et Coûts	13
ANNEXE 6 : DONNEES POUR COMPTE D'EXPLOITATION	14
ANNEXE 7 : PROCEDURES DE CONTROLE ET SUIVI.....	15
ANNEXE 8 : COPIE DU CAUTIONNEMENT DEFINITIF.....	16
ANNEXE 9 : MODELE DE BORDEREAU DES PRIX.....	17

ANNEXE 1 : DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA LOCALITE ET DES INSTALLATIONS

A) DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA LOCALITE

(A remplir par le MOD – Maitre d'Ouvrage Délégué)

Description sommaire de la localité	
Localité	Elghediya
Moughataa	Tidjikja
Wilaya	Tagant
Population (année 2012)	2 625
Ménages (année 2014)	420
Prévisions	
Clients mono / tri (année 1)	200/10
Clients mono / tri (année 5)	285/25
Puissance pointe (année 1)	20
Puissance pointe (année 5)	33
Consommation (année 1)	79 099
Consommation (année 5)	126154
Autres	

B) DESCRIPTION SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

Description sommaire des installations	
Localité	Elghediya
Equipements du réseau	
transformateur élévateur	0,4/15kV 160 kVA
transformateur abaisseur	15/0.4 kV 50 kVA et 15/0.4/100 KVA
Réseau moyenne tension MT	3.4 km
Type et nombre de transformateurs (Elévateur / Abaisseur)	Elévateur : 1 et Abaisseur : 2
Type conducteur MT	34.4 mm ² almélec
Tension MT	15 Km aérien
Réseau basse tension BT	
Type conducteur BT	3 x 70+54.6 mm ² et 3 x 35+45.6 mm ²
Branchements mono prévus	200
Branchements tri prévus	10
Points d'éclairage public	20
Longueur branchements	7,500 km
Equipements de la centrale	
groupes électrogènes	64 kW
champ photovoltaïque	25kWc
capacité des batteries	175 kWh / 48V
cellules moyenne tension	15 kV
armoie protection, contrôle & commande	Ens.
système d'alimentation gazole	Réservoir principal : 5 m ³
Bâtiment principal de la Centrale	155 m ²
Local groupes	42 m ²
Local MT	
Salle contrôle commande	20 m ²
Bureau de l'opérateur	23,4 m ²
Local administratif	40 m ²
Magasin	19,53 m ²
Toilettes	5,2 m ²
Loge gardien	7,41 m ²
Clôtures grillagées	Grande clôture sur la centrale électrique Clôture interne sur le champ solaire
	140 ml
Abri des cuves de stockage Gasoil	
Plan synoptique	

(*) : NA = Non appliqué

ANNEXE 2 : PROCEDURES D'EXPLOITATION

A) FONCTIONNEMENT DE LA CENTRALE ET DU RESEAU

(A remplir par le MOD – Maitre d'Ouvrage Délégué)

Description du fonctionnement	
Localité	Elghediya
Heures de fonctionnement	16 h par jour (de 08 h 00 à 24 h 00)
Heure de la pointe du soir	21 h 00
Heures indicatives "solaire"	de 08h00 à 18 h30
Heures indicatives groupe	de 18 h 30 à 24 h 00
Heures de l'éclairage public	de 19 h 30 à 24 h 00

B) PROCEDURE DE BASCULEMENT ENTRE LES SOURCES

Pour assurer une continuité de service tout en maximisant l'utilisation des sources renouvelables (solaire/éolien) contre les sources thermiques (groupes électrogènes), l'opérateur veillera aux basculements d'une source à l'autre aux moments opportuns, qui sont jusqu'à un certain degré automatisés.

La procédure de basculement entre les sources dépend intrinsèquement de la conception du générateur hybride et des équipements installés.

La procédure décrite ci-dessous est spécifique aux équipements livrés dans le cadre du projet IPES RURAL.

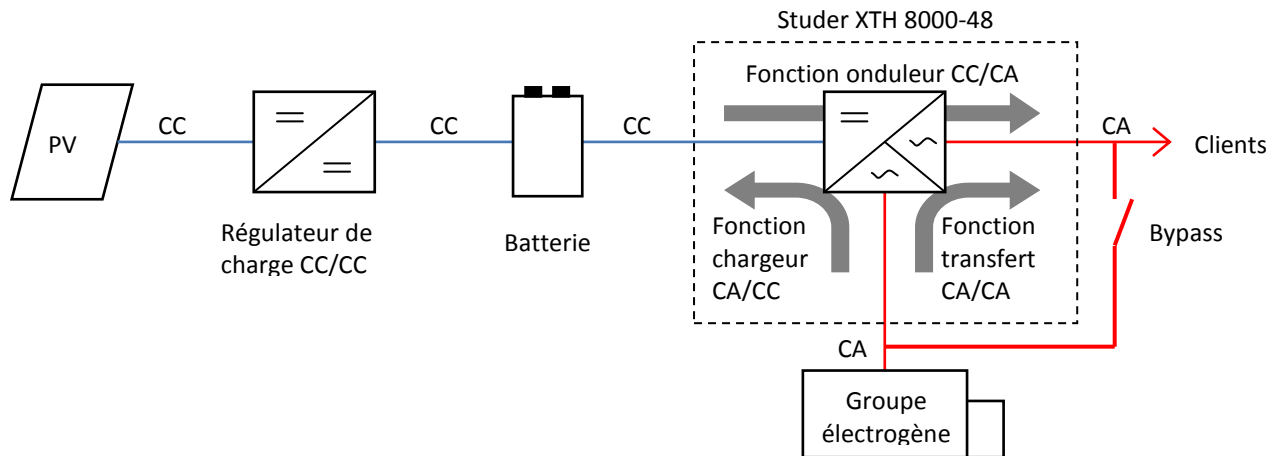
Equipements de gestion des sources d'énergie et de basculement automatique.

Les systèmes hybrides Solaire-Diesel installés dans les localités du projet sont équipés d'onduleurs-chargeurs Studer XTH-8000-48. Ces onduleurs-chargeurs ont trois fonctions principales (comme illustré sur le schéma de principe ci-dessous):

- Convertir le courant continu CC en provenance de la batterie en courant alternatif CA pour alimenter les clients (*fonction onduleur*)
- Convertir le courant alternatif CA en provenance du groupe électrogène en courant continu CC pour la recharge de la batterie, et réguler cette recharge pour protéger la batterie (*fonction chargeur*)
- Alimenter les clients à partir du groupe électrogène (*fonction transfert*). Dans ce cas, c'est le groupe électrogène qui fixe la tension et la fréquence du réseau.

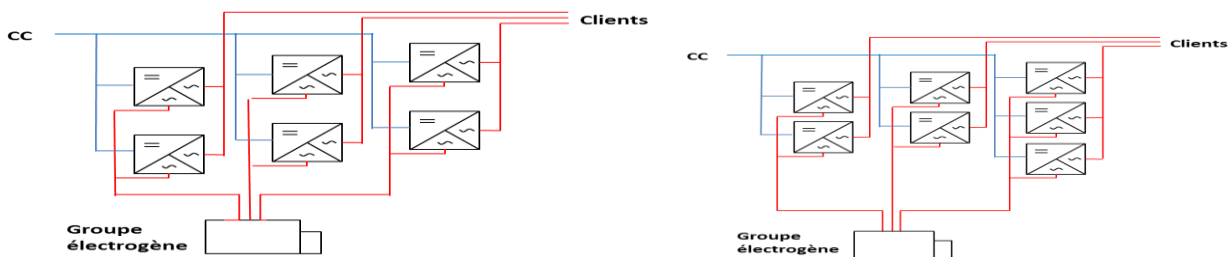
Ils permettent le basculement automatique entre sources, sur la base de consignes programmables.

Schémas de principe



Plusieurs onduleurs (monophasés) sont assemblés pour atteindre les puissances nécessaires et pour créer un réseau triphasé.

La figure ci-dessous illustre 2 modes d'assemblages avec 6 et avec 7 unités onduleurs-chargeurs.



L'ensemble des onduleurs-chargeurs est raccordé à une seule et même batterie (CC), et à un seul et même groupe électrogène.

Modes de fonctionnement et limitations

Plusieurs modes de fonctionnement des systèmes hybrides sont possibles selon le niveau de la demande et l'état de charge de la batterie:

a) Groupe électrogène avec charge batterie (via onduleur)

Le groupe électrogène assure l'alimentation des clients et recharge la batterie simultanément.

La fonction transfert CA/CA de chaque unité XTH 8000-48 est limitée à un courant de 50 A maximum.

- Sur les phases comportant 2 onduleurs-chargeurs, le courant maximal de la fonction transfert est donc de 100 A.

- Sur la phase comportant 3 onduleurs-chargeurs, le courant maximal de la fonction transfert est donc de 150 A.

b) Groupe électrogène avec appoint par la batterie (smart boost)

En cas d'un appel de puissance ponctuel dépassant la limite de 50 A par onduleur-chargeur, un courant additionnel peut être ponctuellement fourni par la batterie (fonction automatique *smart boost*). Le courant maximal en sortie de chaque unité XTH 8000-48 est alors de 80 A.

c) Groupe électrogène seul avec bypass

En cas de dépassement prolongé des limites de courant des onduleurs-chargeurs, et afin de préserver la batterie, il est nécessaire de passer en mode *bypass*. Dans le cas d'un fonctionnement en mode *bypass*, le groupe n'est plus en mesure de recharger la batterie. Il est alors de la responsabilité de l'opérateur de lancer une séquence de recharge de la batterie par le groupe en fin de journée.

d) Groupe électrogène seul (via onduleur)

L'utilisation de l'onduleur permet un basculement automatique de la batterie vers le groupe électrogène sans interruption de service, à condition que la charge du réseau soit dans la plage de fonctionnement des onduleurs. Ce mode peut-être avantageux (faible ensoleillement, forte demande) pour permettre d'un côté la recharge de la batterie avec le solaire et de l'autre l'alimentation du réseau avec le groupe électrogène.

e) Batterie seule (via onduleur, sans groupe électrogène)

En cas de non-fonctionnement du groupe électrogène (économie de gazole ou maintenance), la batterie (avec ou sans apport solaire) peut alimenter la demande du réseau à condition que les pointes d'appel ne dépassent pas les capacités de l'ensemble des onduleurs, càd 50A par onduleur. Par ailleurs tous les moteurs triphasés de la localité devront être équipés de dispositifs atténuant leur courant de démarrage. Si la charge dépasse la capacité des onduleurs, le Délégué devra remettre le système en mode « GE avec bypass ».

Réglages initiaux

Les onduleurs-chargeur Studer XTH 8000-48 devront avoir été réglés par l'installateur pour :

- Empêcher le démarrage automatique du groupe électrogène entre 02:00 et 08:00 heure.
- Démarrer automatiquement le groupe électrogène lorsque la puissance de l'onduleur atteint la valeur maximale **M** Watts, et reste supérieure à **M** pendant plus de **S** secondes.
- Déclencher une alarme sonore lorsque la batterie atteint un seuil de décharge profonde, mesuré via le niveau de tension de la batterie. Ce seuil de tension d'état de charge bas devra être fixé à **X** V. (jamais en dessous de **Y** Volts).
- Démarrer automatiquement le groupe électrogène lorsque la batterie atteint le seuil de décharge profonde, défini ci-dessus, et raccorder le groupe après un temps **T** de stabilisation prédéfini.
- Arrêter automatiquement le groupe électrogène lorsque le cycle de charge de la batterie est achevé, c'est-à-dire seuil de tension haute est atteint (**Z** Volts) pendant plus de **TT** minutes.
- Démarrer automatiquement le groupe électrogène pour une charge complète de la batterie toutes les **N** semaines à **telle** heure **tel** jour. Puis extinction du groupe lorsque le chargeur arrivera en mode floating.
- La fonction *smart boost* sera activée afin de permettre un dépassement temporaire des courants maximaux de 50 A par unité XTH 8000-48, en cas d'appels de puissance ponctuels lors du démarrage de moteurs par les clients par exemple. Le paramétrage devra assurer qu'après un temps **T** fixé, si le courant appelé sur les onduleurs-chargeurs XTH 8000-48 reste supérieur à 50 A, une alarme soit déclenchée pour que l'opérateur passe manuellement en mode bypass.

Compétences requises de l'opérateur (Délégué)

- L'opérateur doit être en mesure de rétablir les réglages initiaux listés ci-dessus (en cas de réinitialisation du système), via la télécommande RCC-02 et en se référant aux manuels d'utilisation des onduleurs-chargeurs XTH 8000-48 et de la télécommande, et au manuel de paramétrage fourni par l'installateur.
- L'opérateur doit être en mesure de détecter un état de charge de la batterie anormalement bas et de lancer une séquence recharge d'urgence de la batterie par le groupe
- Après une phase de fonctionnement en mode *bypass*, l'opérateur doit être en mesure de réactiver le mode de fonctionnement standard.

C) MESURES INCITATIVES POUR L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE (URE)

Afin de pouvoir satisfaire aux mieux la demande en service électriques à partir des équipements mis à sa disposition, le Maitre d'Ouvrage Délégué (MOD) s'attachera à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie auprès des Délégataires et de leurs abonnés.

Lors de la visite préalable au raccordement de tout nouveau abonné, domestique ou non, les agents du Délégataire détermineront la puissance nécessaire et les consommations attendues de l'abonné, en considérant les équipements qu'il prévoit d'installer et des équipements plus économiques disponibles (lampes fluorescentes, classes des équipements électriques, dimensionnement de l'équipement par rapport au service énergétique souhaité,...). L'économie réalisée par l'abonné par l'utilisation d'équipements électriques moins énergétivores sera calculée, ainsi que le temps de retour sur l'investissement pour l'achat d'équipements électriques. Le personnel du Délégataire sera formé pour se faire.

Outre le conseil direct auprès des abonnés, une campagne d'information à l'intention des abonnés sera menée par voie d'affichage dans les locaux du Délégataire, ainsi qu'à travers l'ajout de messages sur les documents régulièrement remis aux consommateurs (reçu de paiement, factures,...). En collaboration avec le MOD, des interventions lors des Assemblées Générales ou sur les radios locales pourront être réalisées par le personnel du Délégataire.

Afin d'adopter un mode de fonctionnement optimal du système électrique (rendement et durée de vie des groupes électrogènes, caractéristiques du courant fourni), un lissage de la demande pourra être mis en place à travers l'adoption d'un planning de fonctionnement des usages les plus énergétivores. Lors de la signature du contrat d'abonnement, l'utilisateur sera averti d'une telle possibilité. Ce planning sera établi en accord avec le MOD sur la base des courbes de charges des unités de production, et pourra être modifié pour prendre en compte la saisonnalité de certains usages.

Le suivi de la demande électrique servira également pour déterminer le mode de fonctionnement de la centrale (fonctionnement d'un seul ou de deux groupes en parallèle) le plus adaptée en fonction des heures de la journée et du jour de la semaine (marché).

D) DESCRIPTION DES INTERVENTIONS ET RESPONSABILITES

Lapré sente annexe aucahier des charges précise les responsabilités respectives du Délégataire et du Maitre d'ouvrage délégué concernant l'exploitation des infrastructures de production et distribution d'électricité (fonctionnement, interventions courantes, grands travaux d'entretien & réparation, renouvellement, extensions, etc.).

Mission	
Délégataire	<p><u>Missions A à G</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • bon fonctionnement des infrastructures • interventions courantes • grand travaux (grande maintenance et grosse réparations) des équipements(*)
MO(D)	<p><u>Missions H-I</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • extension, renouvellement et renforcement ; • renouvellement en fin de vie des équipements; • visites de contrôle et de révision annuelle ou périodique.

(*) :Dans le cas où le délégataire n'arrive pas à résoudre un problème à la centrale ou sur le réseau qui arrête ou risque d'arrêter la fourniture d'électricité, il devra aviser l'ARE dans les 24 heures qui fera appel à l'assistance du maitre d'ouvrage délégué. . Cet dernier lui facturera tous travaux qu'il aura à effectuer. Cette facturation doit être validée par l'ARE.

Les tableaux ci-dessous détaillent les diverses interventions et les responsabilités pour chaque composant de la centrale (Tableau 1) et du réseau (Tableau 2), et leur durée de vie estimée.

Tableau 1 : Composants de la centrale

Composants Centrale	Durée de vie	Responsabilité Délégitaire	Responsabilité MOD
Modules PV	20 ans	a) <u>Contrôles réguliers</u> (serrage bornes, intégrité des câbles, étanchéité boîtes, etc.) ; b) <u>Gros et petit entretien</u> ; c) <u>nettoyage</u> (externe) ; d) <u>Grosse et Petites réparations</u> ;(borniers, câbles, coffrets, etc.).	a) <u>Contrôles annuels</u> (mesures performance) b) <u>Renouvellement</u> (*)
Electronique conversion (Onduleur/ Chargeur/ Régulateur)	7 ans	a) <u>Contrôles réguliers</u> (bornes, câbles, fusibles, disjoncteurs, etc.) a) <u>Gros et petit entretien</u> ; b) <u>nettoyage</u> ; b) <u>Grosse et Petites réparations</u> ; c) <u>Relevé des indicateurs</u> .	c) <u>Contrôles annuels</u> d) <u>Renouvellement</u> (*)
Batterie	8 ans	a) <u>Contrôles réguliers</u> (connexions, fusible, tension, densité, température, eau distillée) ; b) <u>Gros et petit entretien</u> ; c) <u>nettoyage</u> (ajout d'eau distillée, graissage bornes ...) ; d) <u>Grosse et Petites réparations</u> .	a) <u>Contrôles annuels</u> (capacité résiduelle, ...) b) <u>Renouvellement</u> partiel ou complet (*)
Tableaux contrôle	10 ans	a) <u>Contrôles réguliers</u> (bornes, câbles, fusibles, disjoncteurs, etc.) b) <u>Gros et petit entretien</u> ; c) <u>nettoyage</u> (ajout d'eau distillée, graissage bornes ...) ; d) <u>Grosse et Petites réparations</u> ; d) <u>Relevé des indicateurs</u>	a) <u>Contrôles annuels</u> b) <u>Renouvellement</u> (*)
Câblage et MALT	20 ans	a) <u>Contrôles semestriels</u> (bornes, câbles, mesure terre) ; e) <u>Gros et petit entretien</u> ; f) <u>nettoyage</u> (ajout d'eau distillée, graissage bornes ...) ; e) <u>Grosse et Petites réparations</u> .	a) <u>Contrôles annuels</u> (mesure terre) b) <u>Renouvellement</u> (*)
Groupe électrogène	15000 heures	a) <u>Contrôles quotidiens</u> (eau, huile, pressions, températures, etc.) ; b) <u>Entretien-nettoyage</u> < 2000h (vidange, filtres, courroie, graissage, radiateur, etc.) → voir cahier d'entretien ; a) <u>Gros entretien</u> : 6000h et 12000h ; c) <u>Grosse et Petites réparations</u> ; d) <u>Relevé des indicateurs</u> .	b) <u>Contrôles annuels</u> c) <u>Renouvellement</u> (*)

(*) : Renouvellement en cas de dégât accidentel ou usure prématurée ou en fin de vie ;

Tableau 2 : Composants du réseau et des branchements

Composant Réseaux	Durée de vie	Responsabilité Délégataire	Responsabilité MOD
Transformateurs	20 ans	(a) Contrôles réguliers : mesures mensuelles des intensités de chaque départ et tensions en bout de ligne à la pointe ; (b) Tout entretien ; (c) Toute réparation.	(a) Renouvellement (*)
Cellules MT	20 ans	(a) Contrôles réguliers (b) Tout entretien (c) Toute réparation	(a) renouvellement (*)
Lignes MT Câbles Accessoires Fusibles IACM	20 ans	(a) Contrôles réguliers (b) Tout entretien (élagage, nettoyage isolateurs, ...) (c) Toute réparation	(a) Contrôle périodique (2x/an) (d) Tout renouvellement (*)
Lignes BT Câbles Supports Accessoires	20 ans	(a) Contrôles réguliers (b) Elagage, dégagement (c) Entretien & réparation des câbles en cas de rupture ; remplacement des ampoules EP, des pinces, etc. (d) Nouveaux branchements. (e) Extensions sous contrôle du MOD	(a) Contrôle annuel (b) Entretien : aucun (d) renouvellement(*) (e) Extensions
Branchement Câble Tableau Compteur	20 ans	(a) Contrôles réguliers (fusibles, compteur, connexions ...) (b) Entretien (c) Réparation/remplacement des pinces d'ancrages, fixation des compteurs, etc. ; réparation/remplacement des compteurs. (d) Nouvelle installation de branchement financée par l'abonné (hors compteur)	(a) Contrôle annuel (b) Entretien : aucun (c) Réparation : aucune (d) Remplacement : aucun
MALT	20 ans	(a) Contrôle semestrielle avec mesure des valeurs de l'ensemble des terres et (b) Entretien (c) Réparation	(a) Contrôle annuel avec mesures complètes (b) Entretien : aucun (c) Réparation : aucune (d) Remplacement : aucun

(*) Renouvellement: en cas de dégât accidentel ou usure prématurée ou en fin de vie.

E) PROCEDURE POUR LES NOUVEAUX BRANCHEMENTS

- Enregistrement de la demande du candidat (avec reçu daté et cacheté) et prise de rendez-vous avec un agent du Délégataire.
- Visite de faisabilité :
 - o Définir les conditions de raccordement : emplacement du compteur (à l'abri des intempéries et du soleil, accessible à tout moment), vérification de la capacité à raccorder le nouvel abonné (charge du groupe, charge et distance du transfo, branchement à partir d'un poteau existant ou nécessité de réaliser une extension) ;
 - o Eventuellement définir le tracé et le quantitatif matériel nécessaire aux extensions ;

- Vérification de la conformité de l'installation intérieure de l'abonné (critères à préciser : MALT, section des conducteurs,..) ;
 - Détermination de la puissance à souscrire (bilan de puissance et estimation de la facture mensuelle correspondante, promotion des équipements peu consommateurs) ;
 - Validation de la possibilité de raccordement et devis pour les frais de branchement calculés sur la base du bordereau des prix approuvé par l'ARE. Le modèle du bordereau des prix est donné en Annexe 9.
- Avant la réalisation d'un branchement, le nouvel abonné devra, au préalable, verser au délégataire les frais de branchement et l'avance sur consommation.
 - Branchement de l'abonné (après mise aux normes éventuelle de l'installation intérieure).
 - Mise à jour des plans du réseau (extensions) et de la liste des abonnés (nouveaux numéros).

F) PROCEDURE POUR LA FACTURATION

Les factures des abonnés doivent faire apparaître à minima :

- Coordonnées complète du délégataire, numéro d'identification fiscal, références des comptes pour les paiements par virement
- Identification de l'abonnement : N°, Nom & Prénom, Adresse, Type d'abonnement et Numéro de compteur
- N° Facture et période de facturation
- Ancien en nouvel index et consommation électrique pour la période
- Tarifs de vente, montants correspondants à la consommation électrique et à l'abonnement
- Montant des taxes (TVA, ...)
- La date de remise de la facture, indiquée à la main par l'agent
- Le délai de paiement

Le Délégataire est responsable de :

- du relevé d'index au niveau de chaque compteur, du contrôle et de la mise à jour des fiches de suivi ;
- l'établissement des états de facturations (2 exemplaires) et factures individuelles
- la vérification / conformité des factures émises ;
- du coût d'impression des factures et du matériel nécessaire (à sa charge) ;
- du suivi des factures d'abonnés pour lister les variations anormales qui doivent déclencher un contrôle du compteur ou de l'installation de l'abonné par le délégataire.

G) PROCEDURE DE DELESTAGE

Le tableau de distribution des centrales permet de couper indépendamment un ou plusieurs départs, permettant au Délégataire si nécessaire de délester une partie de sa clientèle pour une durée aussi courte que possible.

Il s'agit en priorité d'identifier s'il y a des lignes stratégiques qu'il ne faut délester qu'en dernier recours (ex : hôpital, pompage alimentant en eau potable la localité, etc.).

Pour les lignes non prioritaires, le délégataire doit établir et annoncer un programme de coupure affiché en centrale avec les horaires prévus pour le délestage des différents quartiers.

Le délestage est normalement limité et occasionnel. Si il y a une obligation de délestage récurrent pendant certaines heures ou périodes, cela veut dire que le réseau est trop chargé et qu'il faut envisager une augmentation de la capacité de production.

ANNEXE 3 : STOCK DES CONSOMMABLES

(A remplir par le Délégué)

Le Délégué est responsable de constituer le stock de consommables et de pièces de rechange nécessaire à l'accomplissement de ses missions. La liste ci-dessous est donnée à titre indicatif et doit être adaptée et complétée en fonction des caractéristiques des équipements et procédures recommandées par les fabricants pour assurer les garanties.

Liste indicative des consommables

Consommables	Référence constructeur	Commentaires
Gazole		
Huile		
Eau distillée		
Filtre huile		
Filtre gazole		
Filtre à air		
Pré filtre à carburant		
Courroie ventilateur		
Courroie alternateur		
Fusibles (panneau contrôle ...)		
Durites		
Batterie démarrage		
...		

ANNEXE 4 : REFERENCES DES CONSTRUCTEURS

(A remplir par le MOD)

Nom du constructeur	Type de pièces	Coordonnées du représentant

ANNEXE 5 : INFORMATIONS POUR CALCUL DES REVENUS

(A remplir par le Délégué)

Informations à fournir par le délégataire tous les trois mois pour le calcul des revenus autorisé et réel pour chaque localité :

Localité :	
Nom du délégataire :	
Période :	
Durée de service :	
Autre :	

A) DONNEES SUR LA PRODUCTION DE L'ENERGIE THERMIQUE ET RENOUVELABLE

Paramètres		Groupe (GE)			Total Groupe	Source Renouvelable			Total Centrale
		Mois				mois			
		1	2	3	1	2	3		
Puissance en kW du générateur									
Index de(s) compteur(s) d'énergie produite de la centrale électrique (en kWh)	Index (initial)								
	Index (final)								
Energie produite mensuelle en kWh									
Index des compteurs horaires du générateur (h)	Index (initial)								
	Index (final)								
Nombre total d'heures/mois de fonctionnement									
Niveau moyen de charge (%)									
Quantité de Gazole livrée (litres)									
Index des mesures de gazole des groupes(*)	Index (initial)								
	Index (final)								
Consommation mensuelle totale de gasoil en litres									
Consommation spécifique de gasoil en l/kWh									

(*) : Selon les installations, l'index sera celui du compteur ou du niveau de la cuve de référence

B) INCIDENTS DANS LA CENTRALE AFFECTANT LA FOURNITURE DU SERVICE

Liste des incidents dans la centrale ayant occasionné ou non l'arrêt de la fourniture du service :

Nature	Cause	Date	Durée

Renouvellement et Grosse maintenance :

Nature (Renouvellement ou Grosse maintenance)	Equipement concerné	Date de l'intervention	Intervenant	Durée de vie réalisée (Index horaire ou Année)	Description de l'intervention

C) DONNEES COMMERCIALES (A REMPLIR PAR LE DELEGATAIRE)

Données	Unités	Localité Elghediya	
Energie facturée (Ec)	kWh		
Montant facturé (Mf)	UM		
Montant recouvré (Mr)	UM		
Taux de pertes global moyen	%		
Taux de recouvrement	%		
Nombre d'abonnés par catégorie ^(*)		MONO	TRI
Catégorie n°1			
Catégorie n°2			
Catégorie n°3			
Nombre total d'abonnés par type de branchement (MONO/TRI)			
Nombre total d'abonnés du centre			

^(*) : La catégorie n°1 correspond à $E_c \leq 25$ kWh/mois ;
 La catégorie n°2 correspond à $25 < E_c \leq 120$ kWh/mois ;
 La catégorie n°3 correspond à $E_c > 120$ kWh/mois.

(A remplir Par le Délégué)

D) SUIVI ET CONSOMMATIONS DE GAZOLE ET COUTS	Elghediya
Stock en litres à 0 heures le 1 ^{er} jour du trimestre (Cuve de stockage + cuve journalière)	
Stock en litres à 24 heures le dernier jour du trimestre	
Quantités de litres de gasoil achetés durant le trimestre	
Facture globale du gasoil livré durant le trimestre	
Coût de revient moyen d'un litre de gasoil durant le trimestre (UM/l)	

ANNEXE 6 : DONNEES POUR COMPTE D'EXPLOITATION

(A remplir par le Délégué)

Nom de la localité	Elghediya
Site de référence du gazole	
Prix homologué (site de référence)	
Coût de transport du litre de gazole du site de référence jusqu'à la localité	
Consommation spécifique de référence en l/kWh (C_{sp})	

A) OM_f : coûts fixes d'exploitation (hors assurance, redevances, impôts et taxes)

(A remplir par le Délégué en Ouguiya UM/an)

Item		Elghediya
<u>Frais du personnel</u>	Techniciens de « génie mécanique »	
	Techniciens « Electricité industrielle »	
	Agent commercial	
	Autres	
<u>Frais généraux</u> (à détailler)	Frais de fournitures de bureau et informatique	
	Charges de la centrale (eau, électricité)	
	Entretien & réparation des bâtiments	
	Déplacements	
	Autres	
<u>Petits entretiens</u> et réparations du réseau BT et des branchements		
Marge bénéficiaire fixe		

B) OM_v : coûts variables d'exploitation (hors combustibles)

(A remplir par le Délégué en Ouguiya UM/kWh)

<u>Item</u>		Elghediya
Gros et petits entretiens et réparations des groupes	Filtres	
	huile & lubrifiants	
	autres (à préciser)	
Gros et petits entretiens et réparations du générateur renouvelable	eau distillée	
	autres (à préciser)	
Marge bénéficiaire variable	Par localité	
	Totale (UM)	

ANNEXE 7 : PROCEDURES DE CONTROLE ET SUIVI

Il s'agit du contrôle régulier et systématique de l'ensemble des points suivants :

- Vérification de la propreté du lieu (centrale, locaux, sanitaire, terrain, équipements)
- Vérification de l'état du génie civil (centrale, locaux, clôture);
- Vérification de l'état des infrastructures électriques (ensemble des équipements) ;
- Vérification de l'état des instruments de mesure, avec contrôle et test des compteurs suspects ; évaluation des pertes mensuelles d'énergie et de gazole ;
- Vérification des stocks de consommable, de pièces de rechange, d'outillage
- Vérification des pièces et consommables changés lors des entretiens-réparations
- Vérification des équipements de protection et sécurité (MALT, disjoncteurs, vêtements, extincteurs, etc.)
- Vérification des paramètres fondamentaux de fonctionnement des centrales et réseaux électriques, en particulier les mesures des consommations spécifiques, des consommations électriques (réseau et auxiliaires), des pointes et des courbes des charges ;
- Contrôle de la qualité du service public de l'électricité (tensions, fréquence, heures de service, interruptions, délestages, coupures, ...) et programme annuel des arrêts de maintenance (actualisé par trimestre) ;
- Contrôle administratif et comptable (facturation, redressement, nouveaux abonnés, assurances, etc.) ;
- Contrôle de l'organisation et des modalités mises en place par les délégataires pour assurer les différentes fonctions qui leurs incombent pour l'exploitation et la maintenance des centrales et réseaux électriques ;
- Contrôle des procédures d'information des documents de suivi (registres de bord, d'entretien, d'exploitation), des saisies informatiques (bases de données), des transmissions des rapports ;
- Contrôle du niveau d'application et d'exécution des obligations des délégataires ;
- Entretiens avec l'administration, les élus et les usagers pour s'assurer des informations relatives à la qualité du service public de l'électricité, notamment la continuité, le taux de satisfaction des usagers et le taux de pénétration de l'électricité.

Toute mission de contrôle fera l'objet d'un rapport détaillé sur les observations, mesures et recommandations, dont une copie sera transmise au Délégataire.

ANNEXE 8 : COPIE DU CAUTIONNEMENT DEFINITIF

ANNEXE 9 : MODELE DE BORDEREAU DES PRIX

MODELE DE BORDEREAU DES PRIX pour branchement

Nom du Délégué :

N° Item	Désignations ^(*)	Référence (ou type)	Localité	
			Elghediya	
			P.U. (UM) des pièces	Main d'œuvre P.U. (UM) ^(**)
1	Branchement monophasé, inclus : - Max.50m câble alu torsadé 2x16mm ² - 2 pinces d'ancrage PA25 - 2 connecteurs U1B - 1 crochet TQC ou 1 potelet métallique - 1 panneau bois + fixation - 1 disjoncteur différentiel mono 500mA - 1 coupe-circuit 2P + fusibles	Mono		
2	Branchement triphasé, inclus : - Max.50m câble alu torsadé 4x16mm ² - 4 pinces d'ancrage PA25 - 4 connecteurs U1B - 1 crochet TQC ou 1 potelet métallique - 1 panneau bois + fixation - 1 disjoncteur différentiel tri 500mA - 1 coupe-circuit 4P + fusibles	Tri		
3	Branchement supérieur à 50m : <i>présentation d'un devis</i>			

(*) : Liste indicative des composants inclus dans le branchement, à l'exclusion du compteur qui est fourni par le Délégué

(**) : Tous les travaux d'installation ou de dépannage courants devront être réalisés par le personnel qualifié sur site (forfait). Pour toute intervention nécessitant la mobilisation d'autres personnels que les agents permanents sur site, un devis sera établi par le Délégué et validé par le Maître d'Ouvrage.

(Signature et cachet du délégué)

Etabli, le .../.../.....